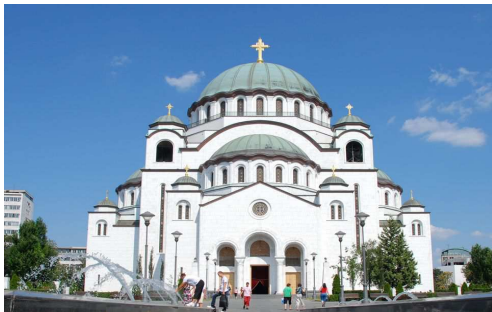




LES VOYAGES
La Libre

Preference



La Libre Escapade en Serbie, au carrefour des civilisations



Du 20 au 26 Avril 2020



PROGRAMME

BRUXELLES → BELGRADE

LUNDI 20 AVRIL

En matinée, envol à destination de Belgrade (**vol direct**) à bord de la compagnie régulière Air Serbia.

Arrivée à l'aéroport de Belgrade en milieu de journée. Accueil et transfert vers le centre-ville pour la découverte de la capitale serbe.

En-cas avant la visite de **la forteresse et du parc de Kalemegdan** offrant un superbe panorama sur le confluent de la Save et du Danube.

La position de la forteresse est stratégique, véritable barrière naturelle entre les Balkans et le bassin de l'Europe centrale.

Promenade guidée au sein de **la rue piétonne Knez Mihajlova** jusqu'à la place de la République.

La rue du prince Michel, que les belgradois appellent Knèz Mihailova est le véritable cœur de la ville; à la fois centre musical, commerçant et culturel ... C'est aussi un espace où les styles architecturaux baroque et hérités du néosocialisme se confrontent et donnent naissance à un lieu unique.

Visite de la **cathédrale orthodoxe Saint-Sava**, la plus vaste église orthodoxe des Balkans.

En chantier depuis 1935. Celle-ci possède une merveilleuse crypte, récemment achevée, ainsi que quelques mosaïques au sein de sa nef, réalisées dans les ateliers russes.

Dîner et logement à Belgrade, à l'hôtel Museum Boutique 4*.



Aujourd'hui, cap sur la **province du nord de la Serbie, la Voïvodine**. Direction les versants paisibles de la Fruska Gora, un massif de collines boisées isolé au milieu de la grande plaine de l'Europe centrale.

Parmi plusieurs monastères orthodoxes érigés entre le 15^{ème} et le 18^{ème} siècle, visite de celui de **Krusedol**.

Siège initial de la métropole serbe orthodoxe de l'Empire des Habsbourg, cet endroit abrite le tombeau d'un Roi serbe (Milan IV Obrenovic), qui mourut à Vienne en 1903. Dans ce lieu, vous aurez votre premier contact avec l'art baroque serbe, datant du 18^{ème} siècle et puisant ses sources tant dans l'art russe que dans l'art occidental.

Tout près du Danube se trouve la petite ville baroque de **Sremski Karlovci**, le centre des pouvoirs politique et religieux des Serbes au 19^{ème} siècle. Visite de la cathédrale orthodoxe Saint-Nicolas (18^{ème} siècle), dont l'intérieur est paré d'une superbe iconostase baroque.

Déjeuner dans un restaurant local et **dégustation de vins locaux**.

Continuation vers **Petrovaradin**, où une imposante forteresse fut reconstruite par les Autrichiens à l'époque où les conflits persistaient entre les Autrichiens et les Ottomans, au début du 18^{ème} siècle.

Arrivée à **Novi Sad**, deuxième plus grande ville de Serbie et centre administratif de la province autonome de Voïvodine. Découverte guidée de la cité.

Sur la rive opposée du Danube, Novi Sad, déclarée « ville royale libre » par Marie- Thérèse d'Autriche en 1748, dont les rues piétonnes centrales sont bordées des divers lieux de culte, témoigne d'une grande diversité de populations, de langues et de confessions.

Retour à Belgrade. Dîner et nuitée à l'hôtel Museum Boutique 4*.

Départ en **direction de la Serbie centrale**, à travers les charmantes collines recouvertes de vergers et de champs de maïs.

Arrivée à **Topola**, cette petite ville où fut concentré le pouvoir politique de la Serbie ressuscitée au début du 19^{ème} siècle. Visite de l'église Saint-Georges.

L'intérieur de cette dernière est entièrement recouvert de somptueuses mosaïques, pour lesquelles environ 40 millions de tesselles de verre colorés furent nécessaires. Celles-ci déploient un éventail chromatique de 15 000 nuances.

Déjeuner et continuation de la route jusqu'à l'un des monastères de la vallée de la Morava : **Manasija** (15^{ème} siècle).

Fondation pieuse du prince régnant Stefan de Serbie (1396-1427), ce monastère a gardé, outre ses murailles et tours massives, une superbe église, au sein de laquelle vous pourrez admirer des fresques d'origine, dont une Communion des Apôtres, les portraits des Saint-militaires ainsi qu'un cycle très parlant des Paraboles du Christ.

Avant de clore la journée, halte à Jagodina afin de découvrir le magnifique **musée de l'art naïf**.

Le musée d'Art naïf et marginal (MNMA) est une institution spécialisée, avec un programme spécial de protection muséologique des œuvres d'art naïf et marginal, principalement serbes et yougoslaves.

Dîner et logement à l'hôtel Slatina 4*.



VRNJACKA BANJA – ZICA – STUDENICA – VRNJACKA BANJA (+- 170 KM)

JEUDI 23 AVRIL

Départ vers le **monastère de Žiča** (13^{ème} siècle).

Siège métropolitain depuis 1219, en ce monastère furent sacrés sept rois de la dynastie serbe de Némanjides. La plupart des évêques et souverains serbes du Moyen Âge y furent consacrés et couronnés.

La route longera ensuite les magnifiques **gorges de l'Ibar**. Une halte est prévue afin d'admirer la silhouette du château-fort de Maglič.

Déjeuner en cours de route.

C'est alors une succession de paysages magnifiques qui s'enchaînent jusqu'au célèbre **monastère de Studenica (12^{ème} – 14^{ème} siècle), qui figure sur la liste du patrimoine mondial l'UNESCO.**

Fondé en 1186 par le grand « Zupan » (seigneur) Stefan Nemanja, ce vénérable couvent est le plus important de Serbie. Son allure extérieure, à la fois « romane » et « byzantine », son portail enrichi de sculptures ainsi que les portraits des fondateurs et des saints représentés sur ses parois intérieures suscitent l'admiration unanime des visiteurs. Vous y admirez l'exceptionnelle fresque de la Crucifixion, considérée comme un sommet artistique de l'époque des Comnènes.

Retour à Vrnjacka Banja et balade dans la ville d'eau la plus prisée de Serbie.

Dîner et logement à l'hôtel Slatina 4*.

Direction la Serbie occidentale. A **Cacak**, visite d'une petite galerie dédiée à la célèbre peintre serbe Nadezda Petrovic (1873-1915).

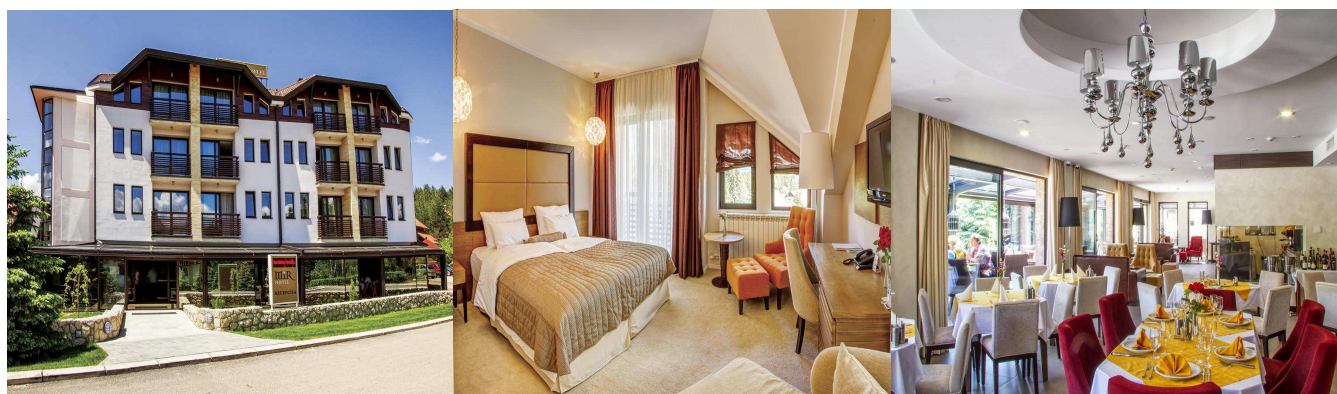
Formée à Munich, sa carrière débute par une période impressionniste avant de se diriger vers une série d'expériences avant-gardistes, semblable à celles des fauves.

Dans le village de **Zlakusa**, vous découvrirez l'art de la poterie serbe.

Déjeuner avant de poursuivre vers le village de **Sirogojno**, où vous découvrirez le mode de vie des montagnards des siècles écoulés, en déambulant entre les petites maisons qui servaient à tour de rôle de logements ou bien de boulangerie, grange, distillerie ou ateliers de poterie. Le village est reconnu pour ses lainages aux motifs travaillés de très bonne qualité.

Nous passerons dans une laiterie locale qui fabrique, outre les fromages, un produit à base des matières grasses du lait appelé kaïmak. Dégustation.

Dîner et logement à Zlatibor.



Ce matin, direction **le parc naturel de la Mokra Gora (« mont humide »)** pour visiter le village de Kustendorf-Mecavnik (« village en bois »), qu'a fait construire le célèbre metteur en scène Emir Kusturica.

Poursuite de la route jusqu'au **parc national de Tara**, très riche en biodiversité, et l'un des rares endroits abritant des ours bruns en Europe.

Vous pourrez admirer les eaux de la Drina, qui délimitent les montagnes boisées de la Serbie et de la Bosnie voisine, avant de descendre au bord de la rivière pour une **promenade en bateau** à travers le cadre idyllique du canyon de la Drina.

Déjeuner et visite d'une distillerie locale afin de déguster les célèbres "rakija" serbes (alcools faits à partir de différentes sortes de fruits locaux).

Trajet de retour vers Belgrade. Dîner et logement à Belgrade à l'hôtel Museum Boutique 4*.

Nous passerons au **marché Kalenic** du quartier Vracar afin de nous promener entre les étals.

Très beau marché, assez important et typiquement belgradois, avec ses multiples échoppes, c'est le plus grand marché en plein air de la ville et il a lieu quotidiennement. Les maraîchers et les fermiers viennent y vendre en direct leur production de fruits et légumes bio, de délicieux produits laitiers (kajmak, cette crème fraîche épaisse et fermentée ou sir - fromages blancs fermiers). Incontournable lors de votre visite à Belgrade !

Continuation avec le **Musée Nikola Tesla**, célèbre ingénieur américain d'origine serbe, dont les travaux les plus connus portent sur la transmission de l'énergie électrique à longue distance.

En fin de matinée, nous passerons voir **la maison Jevrem Grujic**, ce joli musée privatif qui possède de belles collections de la peinture serbe.

Déjeuner suivi du transfert à l'aéroport pour le **vol direct** de Belgrade à Bruxelles.

- FIN DE VOTRE SEJOUR -

Prix (sur base de minimum 15 participants) :

Prix réduit pour toute inscription jusqu'au 30 novembre : 1.490 €

Après le 30/11, le prix par personne en chambre double est de : 1.590 €

Le supplément single est de : 195 €

CE PRIX COMPREND :

- Les vols directs avec la compagnie Air Serbia
- Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par les compagnies aériennes)
- Les transferts et les transports en autocar DELUXE climatisé
- Le logement et petit déjeuner dans les hôtels 4* mentionnés
- Le circuit en pension complète
- Les visites, excursions et surprises prévues au programme et le droit d'entrée sur les sites
- Les services d'un excellent guide conférencier local parlant français pour l'ensemble du circuit
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
- La prime du fonds de Garantie
- Les attentions de La Libre Belgique

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les boissons, les pourboires et les dépenses personnelles.
- Les assurances (annulation, assistance, bagages).

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs, taux de change et TVA en date du 08/10/2019

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT :

La Serbie, du 20 au 26 avril 2020

A RENVoyer CHEZ : PREFERENCE - TRAVEL TEAM (Lic. A 1652)
RUE DE L'ABBAYE, 77 - 1050 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

Je, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / Mlle (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE CI : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / Mlle (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE CI : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : ☐ DOUBLE À 1 LIT ☐ DOUBLE À 2 LITS ☐ DOUBLE À PARTAGER ☐ SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « MAPFRE / COMPAGNIE EUROPÉENNE D'ASSURANCE »

ANNULATION 100% - PRIME DE 5 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

FULL OPTION (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) – PRIME DE 7 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

COMPLÉMENT A UNE ASSURANCE ANNULATION ANNUELLE – PRIME DE 3,5 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PRIX : **PRIX PRESTO JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2019 : 1.490 €**
LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **1.590 €**
LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **195 €**

TAXES D'AÉROPORT INCLUSES - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 20 MARS 2020

PAIEMENTS : IBAN : BE92 7440 6349 9223
SWIFT/BIC : KREDBEBB
RÉFÉRENCE : SERBIE D. 3406

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage

De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage

De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage

De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de nonconformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi.

L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages : Assuré contre l'insolvabilité financière par le Fonds de Garantie Voyages, Av. de la Métrologie, 8 B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08 www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652 01/07/2018